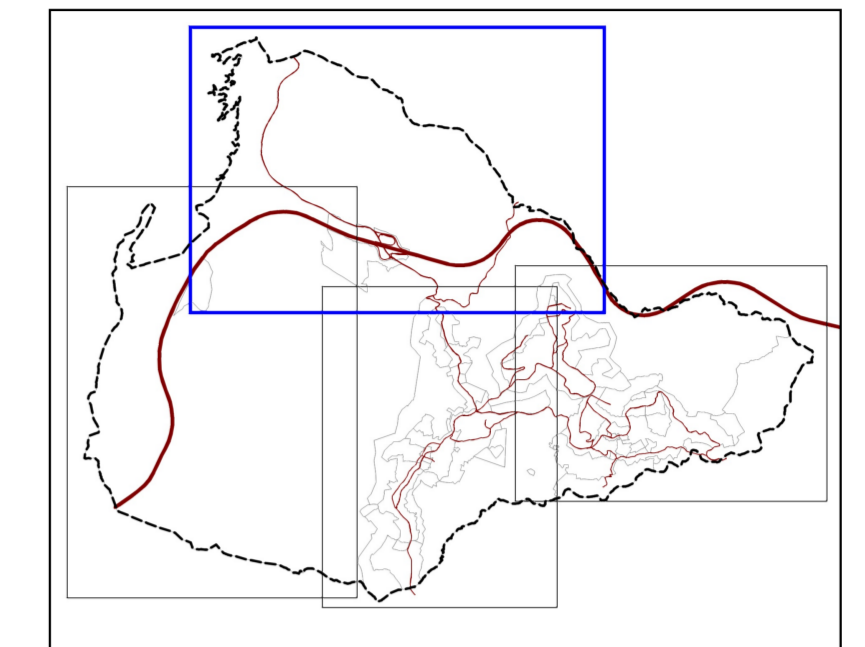




PLAN LOCAL D'URBANISME



4.2.3 Plan Nord : Lac de Saint Cassien

Echelle 1/3 000

Elaboration du PLU

Prescription par DCM du 17/09/2012
Arrêt par DCM du 20/05/2021
Approbation par DCM du 16/06/2022


Modification :	Modification simplifiée : N°1 :
Révision allégée :	Mise à jour :

Légende

- Limite de zone et de secteur
- ▭ OAP sectorielle se reporter à la pièce n°3
- ▭ Emplacements réservés
- ▭ Espaces boisés classés
- ★ Patrimoine bâti remarquable (L151-19 du CU)
- ▭ Voies Bruyantes
- ▭ Site classé du Massif de l'Estérel
- Marge de recul inconstructible (L111-6 entrée de ville)
- ▭ Positionnement informatif des cours d'eau et talwegs nécessitant un recul de 10m de l'axe et 5m des berges

Types de zones du PLU

- ▭ Zones urbaines (UA, UAh, UB, UBa, UC, UD, UDa, UDe, UDr)
- ▭ Zones à urbaniser (1AUC, 1AUD, 1AUE)
- ▭ Zones à urbaniser fermées (2AU, 2AUj)
- ▭ Zone agricole (A, Ai)
- ▭ Zone naturelle (N, Nhi, Ne, Nspa, Nspb)



SECRET